



## Section de la Haute Marne

Le 22 novembre 2013

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

### Compte rendu CHSCT du 21 novembre 2013

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP: Laure Alentado, Catherine Durand et Rachel Sugneau.

Suppléante : Sandrine Besancenot

M. Orsini Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a présenté ses missions et indiqué que son périmètre géographique s'étend sur deux régions. Il remplace M. Bocquillon. Il doit effectuer des visites de sites et proposer des mesures de prévention en adéquation avec des situations de travail problématiques (matérielles, psychologiques...).

En préambule, FO a lu une déclaration (en annexe). Concernant les évolutions de budgets et effectifs, Mme Dupuy répond qu'hélas, celles-ci s'inscrivent dans la continuité pour 2014.

**Ce qui signifie que l'annonce du quantum de suppressions d'emplois 2014 risque de faire mal !!!**

Mme Dupuy a indiqué qu'elle rappellerait à la Centrale l'absence de médecin de prévention en Hte Marne et elle a également précisé que les médecins des départements limitrophes (Meuse, Vosges, Côte d'Or) pouvaient être mobilisés dans les situations sensibles ou d'urgence.

FO dénonce l'absence de mise en œuvre des visites obligatoires pour les agents

amenés à se déplacer régulièrement dans le cadre de leur fonction (Auditeurs, Vérificateurs, Agents PCE, Agents de service, Géomètres...) et demande quelle solution peut être envisagée.

Mme Rougeaux secrétaire animatrice explique qu'aucune candidat n'a postulé pour devenir médecin de prévention et que le secrétariat général travaillait sur la mise en œuvre d'une convention avec un organisme.

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2013**

FO a constaté des oublis dans les rectifications demandées et souhaite que l'approbation de ce PV soit reportée au prochain CHS-CT.

En effet, Mme Rougeaux avait déclaré que le PV devait être impérativement transmis signé à la Centrale dans les 30 jours suivant la séance du CHS-CT contraignant la secrétaire CHS-CT à le viser dans des délais extrêmement courts sans véritable relecture. Or, M. Orsini explique que cette interprétation des textes est erronée que le PV doit être transmis dans le délai d'un mois à compter de la signature du dit PV par le président et le secrétaire du CHS.

FO demande à nouveau (**la pédagogie étant l'art de la répétition**) que toutes les pièces du CHS-CT soient envoyées dans un mail unique.

L'approbation du PV est donc reportée à la prochaine séance.

## **2. Point d'étape**

L'assistant de prévention indique qu'il n'y a pas de nouvelle déclaration d'accident, ni d'annotation au registre SST depuis la dernière séance.

Deux exercices d'évacuation ont eu lieu ce trimestre, l'un à la paierie départementale (ressenti positif des agents, quelques ajustements restent à faire) et l'autre à la DDFIP. Ces deux exercices se sont déroulés en présence d'un animateur pompier de formation.

Le recyclage Sauveteur Secouriste du Travail n'est plus obligatoire dans les 24 mois suivant la formation initiale à compter de l'année 2011 car la DGFIP n'est pas contrainte à un cadrage obligatoire de 2 années pour le recyclage.

Le déménagement de la brigade FI rue de Lorraine s'est déroulé en octobre dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Ce CHS-CT navigant dans la 4<sup>ème</sup> dimension, les questions diverses ont été abordées dès le 2<sup>ème</sup> point par les autres organisations syndicales...

Pour preuve :

- Escalier extérieur du CFP de Langres : L'assistant de prévention explique que 15 jours de temps sec sont nécessaires pour la réhabilitation (temps de séchage) et que ceux ci sont reportés en mars 2014. Fo s'inquiète du provisionnement du crédit puisque les travaux sont reportés. Il est répondu que le fait que le devis soit signé en 2013, accepté et engagé permette le transfert de ces crédits qualifiés de pluri-annuels.
- Toilettes du 4<sup>ème</sup> étage : des problèmes d'odeurs nauséabondes récurrents sont imputés au dysfonctionnement de la VMC et à l'impossibilité d'ouverture de la fenêtre.
- Fenêtres du CFP de Langres : FO interpelle la présidente sur le remplacement de la porte du local situé dans la cour alors que des fenêtres situées à proximité des agents sont toujours en mauvais état, dégradant leurs conditions de travail. Mme Dupuy répond que la dépendance n'est pas en secteur sauvegardé et ne nécessite pas de permis de construire, a contrario de la façade soumise à une autorisation des travaux par les architectes des bâtiments de France. Mais cette autorisation aurait pris le bon chemin...

### **3. Exercice budgétaire 2013**

Un reliquat de 4183.38 € est constaté et permet le remplacement des volets situés au dessus des velux du Pôle Contrôle Expertise rue de Lorraine.

En effet, ces volets ne fonctionnent plus depuis longtemps, entraînant une luminosité excessive quand le volet est bloqué en position ouverte ou une pénombre certaine lorsque celui ci est bloqué en position fermée.

Une boîte à clés sécurisée du local informatique sera également acquise pour le CFP de Joinville suite à la demande faite par les chefs de service lors de la visite de site du CHS-CT du 5 novembre dernier.

Afin d'utiliser l'intégralité du reliquat, l'acquisition d'un panneau « sol glissant » pour la trésorerie de Bourmont et de tubes fluos compact sera envisagée.

### **4. Visite de sites : compte rendu de la visite du 5 novembre 2013**

Rachel Sugneau présente le compte rendu établi conjointement avec Laure Alentado qui comporte deux points :

- Présentation du cadre dans lequel s'est effectuée la visite
- Déroulement de la visite

Elle insiste sur le bon déroulement de la visite et explique que la thématique incendie correspond bien aux inquiétudes des agents relevées dans le DUERP des années précédentes. Sans apporter de réelles solutions (n'étant pas technicien en matière d'incendie), FO propose de mettre en œuvre un exercice d'évacuation organisée conjointement avec le SDIS de Joinville afin que les agents puissent exprimer de manière claire leurs inquiétudes.

L'assistant de prévention répond que celui-ci aura lieu en 2014 et qu'il prendra contact avec le SDIS et, à défaut d'accord, avec l'animateur en charge des évacuations incendie.

Le CHS-CT valide l'acquisition de la boîte à clés. Mme Dupuy propose qu'une réorganisation fonctionnelle du SIP soit étudiée afin de transformer la porte d'accès à l'accueil en porte d'évacuation.

L'étude de faisabilité d'une zone de confinement à l'étage avec l'analyse du SDIS à défaut de l'animateur évacuation sera effectuée.

FO propose de rédiger un 3ème point sur le rapport sur la thématique « réponses apportées » et de le soumettre aux membres du CHS-CT.

Le rapport finalisé fera l'objet d'une diffusion aux chefs de service ainsi qu'aux agents. FO demande à ce que celui-ci soit également publié sur Ulysse 52.

La prochaine visite de la délégation CHS-CT étant prévue le mardi 26 novembre 2013 sur les sites de Val de Meuse et Bourmont, FO demande aux autres organisations syndicales si elles souhaitent y participer.

En réponse, Solidaires rétorque que, si sa participation n'a pas été possible lors de la visite du 5 novembre dernier, c'est en raison d'un congé posé par un adhérent FO. **Comment un représentant syndical peut-il remettre en cause les droits à congés d'un agent au motif qu'il est affilié à un autre syndicat que le sien !!!**

Quant à la CFDT, réponse est faite qu'un représentant sera présent à Val de Meuse en tant que personne physique (en tant qu'agent ? en tant que représentant syndical ?).

Nous venons d'entrer dans la cinquième dimension !!!
--

## **5. Bilan 2012 sur la santé, sécurité et les conditions de travail**

Les secrétaires animateurs ont été sollicités pour faire remonter, dans ces grandes lignes, l'activité du CHS-CT sur 2012. Ces demandes ont été faites et renseignées en ligne. De la même façon, les assistants de prévention ont été sollicités pour d'autres informations (notamment les conditions d'exercice de leurs missions). Toutes ces données permettront d'établir le bilan 2012 santé, sécurité et les conditions de travail.

## **6. Questions et communications diverses**

- M. Orsini présente le guide méthodologique concernant l'enquête du CHSCT suite à un acte suicidaire (qui avait déjà fait l'objet d'une présentation sommaire lors du dernier CHS-CT) dont l'objectif est de définir une démarche d'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire conformément à l'article 53 du décret N°82-453 modifié.

En cas de suicide ou de tentative de suicide, le CHSCT compétent doit systématiquement se prononcer par le vote d'une délibération sur la question de mener une enquête afin d'analyser les conditions de travail de l'agent, et plus largement de son service, sous l'angle de la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS).

L'enquête a pour objectif de proposer des mesures de prévention adaptées. Elle permet l'expression des agents sur la base du volontariat et du respect de l'anonymat. Le rapport doit faire l'objet d'une présentation et de débats en CHSCT en particulier concernant les actions de prévention proposées par l'administration. D'ailleurs, FO Finances rappelle une avancée dans ce guide, par rapport aux textes

qui ne prévoient une enquête du CHSCT que si l'acte suicidaire est intervenu sur le lieu de travail. Le guide va plus loin et précise : « en cas de suicide ou de tentative de suicide survenant en dehors du lieu de travail, le CHSCT pourra éventuellement décider de procéder à une enquête, notamment lorsque l'agent aura laissé des indications impliquant la vie professionnelle dans son acte ou lorsqu'il aura utilisé une arme de service ».

- Cédric Vaultot présente la nouvelle méthodologie de recensement des risques au niveau du DUERP. Ce recensement se fera à travers le nouvel outil informatique *DuerPap*. Une compilation des risques sera extraite de *DuerPap* et fera l'objet d'une étude du groupe de travail réuni dans le cadre de l'élaboration du Plan Annuel de Prévention, PAP présenté par la suite en CT.

Désormais, la cotation de chaque risque se fait au travers de 4 critères :

- Gravité
- Fréquence (0 jamais à 4 quotidien)
- Probabilité
- Niveau de la maîtrise des risques, sachant que ces deux derniers risques seront évalués par le groupe de travail.

Les informations relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle campagne DUERP sont en ligne sur Ulysse 52 : <http://dfp520.intranet.dgfip/vie-pratique/cvt/duerp.htm>